

LA QUERELLE DES RELIQUES

Deux routes traversent l'île d'Orléans, la première, à l'est, de Sainte-Famille à Saint-Jean, et l'autre, de Saint-Pierre à Saint-Laurent ; cette dernière s'appelle la route des Prêtres.

Pourquoi la route des Prêtres ? se demande-t-on sur son parcours qui remonte une pente légère dans le sens des terres, et qui traverse ensuite, au centre de l'île, de belles sucreries où l'on voit des cabanes à sucre, puis une grande croix noire, se dressant haut dans le feuillage au bord de la route. Et pourquoi ce calvaire ?

A l'île, je ne reçus d'abord que des réponses vagues à ces questions. Voici celle de Mme Napoléon Lachance, qui est typique. Mme Lachance, morte depuis, était une vieille tisseuse de Saint-Pierre :

Le grand-père parlait quelquefois de la querelle des reliques. Il faut vous dire que les églises, dans les premiers temps, avaient des reliques, les reliques de leur saint patron. Un jour, celles de Saint-Pierre furent volées par des paroissiens de Saint-Paul, la paroisse voisine au sud, aujourd'hui Saint-Laurent. Tout le monde savait qu'on les avait volées, mais impossible de se les faire restituer. Les deux paroisses s'en voulurent à partir de ce moment-là ; elles ne vinrent plus à bout de s'entendre, pendant bien des années. Pour se réconcilier, à la fin, il fallut changer de curé, puis s'en aller en procession jusqu'à la ligne dans le bois qui sépare les paroisses, là où est aujourd'hui le calvaire. C'est là que le curé d'une paroisse remit les reliques au curé de l'autre. Depuis ce temps-là on donne le nom de route des Prêtres au chemin que les paroissiens avaient parcouru en procession pour se rencontrer et faire la paix.

D'autres récits étaient encore plus circonstanciés, bien qu'imprécis. La relique volée était un os de saint Paul, qui appartenait à l'église de Saint-Pierre. Mais cela me paraissait singulier. Pourquoi la paroisse de Saint-Pierre était-elle en possession d'un os de saint Paul, l'os du bras paraît-il ? Cette relique aurait plutôt dû appartenir à la

paroisse de Saint-Paul, étant évidemment patronymique. Saint-Paul est depuis devenu Saint-Laurent. Mais personne ne savait répondre à cette question. On se souvenait tout de même que les curés étaient au fond de cette affaire, qui s'envenimait avec les années. On en serait venu aux coups, peut-être à la guerre. Il y en a même qui parlent de la « guerre des reliques ». Mais l'évêque rappela les curés et somma leurs successeurs de s'entendre entre eux. L'os du bras de saint Paul reprit donc la route de Saint-Pierre, et ses détenteurs le reportèrent non sans solennité à la frontière de leur paroisse, où leurs voisins s'en emparèrent.

La brève explication qu'en donne le Dr Larue, dans son *Voyage autour de l'île*, m'avait échappée, lorsqu'un jour je découvris les procès-verbaux de ce différend au complet dans les livres de « Comptes et Délibérations » de la paroisse de Saint-Laurent. En voici le résumé :

Lorsque la querelle des reliques se termina, en 1731, il y a donc plus de deux cents ans, elle avait duré vingt-neuf ans. Elle remontait à 1702, l'année qui précéda le premier grand incendie du Séminaire, au temps que Mgr de Laval vivait en retraite à son école des arts et métiers, au cap Tourmente.

Aussi longtemps que la paroisse de Saint-Paul, au côté sud de l'île, garda ce nom, elle conserva sur son maître autel, comme il était d'usage, une relique de son saint patron, tandis que la paroisse de Saint-Pierre, moins avantagée, se contentait des os de saint Clément. Mais un jour vint, pour une raison depuis oubliée, où la paroisse de Saint-Paul changea son nom en celui de Saint-Laurent. Et pour ne pas complètement évincer saint Paul, on lui fit partager avec saint Pierre le patronymat de la paroisse voisine, qui devint, du moins pendant quelque temps, Saint-Pierre et Saint-Paul.

M. Poncelet, alors curé de Saint-Laurent, était l'ami de M. Dauric, curé de Saint-Pierre, ce qui le disposa à des concessions. D'autant plus que, songeant à retourner en France, il devait assez peu tenir compte des idées de ses paroissiens. Il dut dire : « Voici, cher confrère, la relique de saint Paul dont je ne sais que faire, puisqu'il n'est plus

notre patron, mais bien le vôtre.» Et M. Dauric, qui la convoitait sans doute, s'empessa de l'accepter, en remettant en échange les trois ossements de saint Clément auquel il tenait beaucoup moins.

Maintenant, citons le procès-verbal fait au presbytère de Saint-Laurent, le 3 juillet 1702 :

« Nous, Joseph de la Colombière, grand archidiacre et grand vicaire, faisant notre visite en la paroisse de Saint-Laurent. On nous a représenté qu'il y a ici un fragment de l'os du bras de saint Paul, que monseigneur l'évêque (Saint-Vallier) a donné dans le temps que cet apôtre était le titulaire, afin que sa relique fût honorée dans une église de son nom ; que, depuis, la dite paroisse, ayant pris saint Laurent pour son patron, a cédé et transféré son titre de Saint-Paul à la paroisse de Saint-Pierre, en sorte que celle-ci s'appelle présentement la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul ; que le sieur Dauric, premier curé de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul a un grand désir de posséder la dite relique, et que, pour jouir de ce trésor, il offre de donner à cette paroisse trois ossements de saint Clément, martyr, dont deux sont d'environ cinq pouces, et un troisième, un peu moins grand, ce qui fait une relique beaucoup plus grosse que celle qu'il demande ; et que pour augmenter autant qu'il le pourra le culte de la relique de saint Paul, il lui fera faire un reliquaire de cinquante écus, sur quoi, pour entrer dans les intentions du dit seigneur Évêque, il a produit une lettre écrite au sieur Dauric, le 17 mai 1703 (Nota : date sans doute erronée, probablement due au copiste), laquelle est en original dans le reliquaire d'argent de la dite relique avec son authentique ; lequel Évêque a approuvé l'échange fait de la dite relique par le sieur Poncelet qui prétend qu'elle doit être dans une église dont saint Paul est le titulaire, voulant ainsi procurer la plus grande gloire à la dite relique. Nous avons donc consenti et ordonné qu'on donne au sieur Dauric le fragment de l'os du bras de saint Paul, pour être respectueusement gardé dans la dite paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul ; qu'il lui fasse faire le reliquaire qu'il promet et qu'il donne à cette paroisse les ossements susdits de saint Clément, que l'on

désire et que l'on est prêt à y recevoir, pour leur rendre autant qu'on en est capable l'honneur qui leur est dû.»

L'échange eut lieu le 24 juillet 1702, d'après deux documents qui en font foi, et dont voici le texte :

« Je soussigné, prêtre curé de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul, reconnais avoir reçu de la fabrique de la paroisse de Saint-Laurent le fragment de l'os du bras de Saint-Paul dont il est parlé sauf l'ordonnance ci-dessus de monsieur de la Colombière prêtre grand archidiacre et vicaire général de Monseigneur de Québec en foi de quoi j'ai signé à Saint-Laurent ce 24 juillet 1702.

DAURIC, prêtre.

« Je soussigné prêtre et curé de Saint-Laurent reconnais avoir reçu de la fabrique de Saint-Pierre et Saint-Paul par les mains de Monsieur Dauric prêtre et premier curé de la dite paroisse les trois ossements de Saint-Clément qu'il s'était obligé de donner à l'église Saint-Laurent dont il est parlé dans l'ordonnance de monsieur de la Colombière grand archidiacre et vicaire général de Mgr de Québec. Fait à Saint-Laurent le 24 juillet 1702

F. PONCELET, prêtre »

M. Poncelet avait négligé, semble-t-il, de consulter ses paroissiens au sujet de cet accord ; et, en conséquence, ils en conçurent une profonde rancune. La relique n'était-elle pas leur propriété ? De quel droit s'était-il abstenu de les consulter ?

Les années passèrent, près de trente ans. Mais, en vrais Normands, les paroissiens de Saint-Laurent n'oubliaient pas l'injustice dont ils se croyaient victimes. A force d'y repenser, ils s'échauffèrent la bile. Des jeunes gens, prenant en main la justice, s'en allèrent à l'église de Saint-Pierre, une nuit de 1731, s'emparer de la relique de saint Paul ; en quoi ils recevaient secrètement l'appui de leur curé, M. Chardon, qui portait bien son nom.

Les paroissiens de Saint-Pierre, sitôt qu'ils s'aperçurent de leur perte, furent pris d'indignation. N'avaient-ils pas dépensé cinquante écus pour le reliquaire d'argent qui

enchâssait maintenant l'os de saint Paul? N'avaient-ils pas dûment donné en échange trois ossements de saint Clément? Il y en avait assez pour que le feu se mette aux poudres. De ce jour ils ne voulurent pas entendre raison et ils ressentirent comme une insulte l'offre qu'on leur fit de leur remettre vide le reliquaire d'argent, ou, si on le préférait, les cinquante écus qu'il avait coûté. Ils proclamèrent hautement, auprès des autorités, leur grief et leur intention d'en appeler à qui de droit.

C'est alors que le grand-vicaire, délégué par l'évêque, se transporta à l'église de Saint-Laurent où l'on détenait la relique, et il fit un nouveau procès-verbal, en date du 26 août 1731, vingt-neuf ans après celui qui est cité plus haut. En voici des extraits :

« Ayant voulu prendre, le matin de la fête de saint Louis, les ornements pour dire la messe, nous avons trouvé dans l'armoire de la sacristie une châsse d'argent en forme de soleil, avec un cristal joint au pied aussi d'argent, enveloppée de trois couvertures dont deux de toile et une de soie, dans laquelle il est contenu une relique de l'apôtre saint Paul ; cette châsse était dans l'église de Saint-Pierre, en l'isle Saint-Laurent (c'était alors le nom de l'île d'Orléans). Nous avons témoigné aux habitants notre surprise, ne sachant par quelle voie elle avait été transportée et mise dans la dite armoire, et nous avons dit qu'il convient d'en donner avis à M. Valois, missionnaire de Saint-Pierre, afin qu'il put venir la chercher. A quoi tous les habitants d'une voix unanime se sont opposés, déclarant que la dite relique avait ci-devant appartenu à l'église de Saint-Laurent, à laquelle elle avait été donnée en présent par feu M^{sr} de Saint-Vallier, évêque de Québec ; qu'elle avait été donnée en depositaire. Ils veulent qu'elle soit renfermée dans la custode du tabernacle où se mettent ordinairement les saintes hosties, qui en seront ôtées, et que la clef de la dite custode soit mise dans le coffre-fort de la fabrique fermant à double clef, dont nous et le premier marguillier serions les depositaires ; en outre ils défendent expressément au premier marguillier d'ouvrir le dit coffre pour délivrer la relique sans leur consentement . . . »

Les paroissiens de Saint-Laurent firent ensuite part de leur procès-verbal à M^{sr} le Coadjuteur, et détaillèrent « les

titres sur lesquels ils se fondent afin de supplier respectueusement le dit seigneur évêque d'avoir pour agréable et de leur permettre de contester par toutes voies dignes et raisonnables aux habitants de Saint-Pierre la propriété de la relique.» Ils prièrent leur pasteur de se joindre aux délégués qu'ils avaient nommés « pour parler en leur faveur à M^{sr} l'évêque, et pour lui faire connaître qu'on avait surpris la religion de M^{sr} Saint-Vallier en lui faisant approuver l'échange de la relique . . ., d'autant que les habitants n'ont point été appelés à consentir à cet échange, ce qui était essentiel, la relique n'ayant pas été donnée au curé, mais à la fabrique de la dite église de Saint-Laurent ; qu'à l'égard du reliquaire d'argent fait aux frais de la fabrique de Saint-Pierre, ils offrent de payer à cette fabrique les cinquante écus qu'a coûtés le reliquaire, ou bien de le rendre, comme aussi de leur rendre les trois ossements de saint Clément, martyr, qui ont été donnés en échange . . . »

Mais les instances auprès de l'évêque ne leur servirent de rien, comme on le constate dans le procès-verbal suivant, en date du 2 septembre 1731, où il est écrit

« Nous soussigné, prêtre Chanoine de la Cathédrale de Québec, nous étant transporté dans la paroisse de Saint-Laurent, avons prié le sieur Louis Chardon, prêtre faisant les fonctions curiales, et demandé aux marguilliers de la dite paroisse de nous mettre ès mains, suivant les intentions de M^{sr} le Coadjuteur, une relique de l'apôtre saint Paul qui fut trouvée dans une armoire de la sacristie de l'église, laquelle relique était ci-devant dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, d'où elle a été enlevée secrètement, ce qui aurait été exécuté de la part du sieur Chardon et des marguilliers . . . »

« Nous avons trouvé le reliquaire en son entier, sans aucun dommage et sans qu'il paraisse avoir été ouvert, ou qu'on ait touché, ou changé, la dite relique . . . »

« Nous avons à l'instant . . . donné quittance en bonne forme des dites reliques, qu'on nous a remises ès mains pour être reportées à la paroisse de Saint-Pierre . . . Nous leur avons aussi donné acte pour leur servir . . ., de la déclaration qu'ils nous ont faite au nom des habitants de la dite paroisse en nous confiant la relique, qu'ils ne nous la rendaient que

par déférence, et pour se plier aux volontés de mon dit seigneur le Coadjuteur, sans cependant nuire ni préjudicier au droit que la dite paroisse de Saint-Laurent prétend avoir sur la relique qu'elle a possédée autrefois et qui lui a été ôtée et enlevée à l'insu des marguilliers et des habitants de la paroisse . . . Signé, J. Fovrel. »

Là semble se terminer la querelle mémorable des reliques, qui est devenue une légende. La grande croix de bois noir, sur la route des Prêtres, la commémore. Mais il semble que la relique elle-même a, depuis, disparu. Est-ce étrange ! On ne sait plus où elle est, on n'en entend plus parler.

Marius BARBEAU

Une dame de Montréal a légué par testament 100 piastres à la Bibliothèque des Enfants (Montréal). Pensez à la Bibliothèque des Enfants de Québec (à l'Institut) ; elle a besoin de livres et d'argent.